



Mauguio, Montpellier, Sète, le 05/04/18

**Monsieur Kleber Mesquida,**  
Président du Conseil général de l'Hérault  
Hôtel du Département  
1977, avenue des Moulins  
34087 Montpellier Cedex 4

objet : piste cyclable du Lido du Petit-Travers à Mauguio-Carnon

Monsieur le Président,

Nos associations, Vélo Pays de l'Or, Vélocité Grand Montpellier et La Roue libre de Thau œuvrent au développement des pratiques cyclistes sur leurs territoires. Elles adhèrent à la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) et Vélocité Grand Montpellier est le représentant héraultais de l'Association des Véloroutes et Voies Vertes de France (AF3V).

Depuis que la piste cyclable du Lido du Petit Travers à Carnon a été déplacée le long du parking du lido, elle est inondée chaque hiver et impraticable pendant de longues semaines.

En 2018, on bat un record : cette piste « cyclable », tronçon de l'Eurovélo 8 et de l'Eurovélo 17 (Via Rhôna), été inondée sur 2 km, avec 10 à 50 cm d'eau selon les endroits. Or, la route à 4 voies étant interdite aux cyclistes, il n'y a aucun autre moyen d'aller à vélo de Carnon à La Grande-Motte.

La piste avait été déplacée dans le but de protéger le cordon dunaire. L'élévation du niveau de la mer est certes une réalité mais l'ancienne route n'était jamais inondée ni les pistes cyclables situées à l'est (Grand-Travers - La Grande-Motte) et à l'ouest (Petit Travers - Carnon), même par fort coup de vent de sud avec une forte marée barométrique. Pas plus que ne l'est la 4 voies automobile, surélevée de 2 mètres, qui passe juste à côté.

En hiver, la continuité de l'itinéraire cycliste n'est pas assuré et, en cas d'inondation, la seule possibilité pour aller à vélo de Carnon à La Grande-Motte est de faire le tour de l'étang de l'Or par Mauguio, ce qui rallonge le trajet de 30 km.

Pourtant, des solutions existent : si la piste est maintenue à son emplacement actuel, ne peut elle être surélevée ou drainée, ce qui rendra l'inondation beaucoup plus brève et de plus faible amplitude ? Une solution de ce type a été mise en place pour les piétons à la Maison de la Nature de Lattes (inutile en été, mais indispensable en hiver), ou dans le Marais Poitevin.

La piste pourrait être aménagée sur le Lido lui-même et ainsi l'éloigner du bruit, de la pollution de la 4 voies et de la poussière du parking en été.

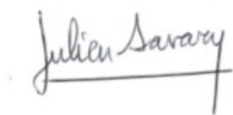
On peut aussi choisir de limiter la 4 voies à 90 km/h (bientôt 80) pour permettre son accès aux cyclistes comme avant son interdiction, et comme cela est le cas dans sa partie gardoise.

Enfin, et de manière complémentaire, la circulation, possible seulement en VTT voire en VTC, sur le chemin de halage très caillouteux du Canal du Rhône à Sète est interdite par Voies navigables de France (VNF). Il serait possible d'aménager une voie verte et des accès en berges du canal, comme cela a été réalisé entre la Tour Carbonnière et Galician (partie gardoise de la Via Rhôna), tronçon raccordé au sud-ouest sur l'excellente piste qui relie Aigues-Mortes au Grau-du-Roi (avec toutefois une interruption actuelle brutale à Galician). L'aménagement cyclable du Canal du Rhône à Sète sur toute sa longueur est possible puisqu'il a été effectué dans le Gard.

La question que nous soulevons souligne tout l'intérêt qu'aurait l'instance de concertation que La Roue Libre de Thau et Vélocité Grand Montpellier vous ont suggéré de mettre en place par un courrier du 9 mars 2018.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos cordiales salutations citoyennes.

Le délégué régional AF3V  
Julien Savary



La présidente de Vélo Pays  
de l'Or  
Annie Gal



Le président de Vélocité  
Grand Montpellier  
Luc Nourigat



Le secrétaire de la Roue libre  
de Thau  
Daniel Rigaud



#### **Piste cyclable du Lido du Petit Travers à Carnon (mars 2018)**



Copies : Monsieur de Président de la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or  
Aéroport Montpellier Méditerranée, CS 70040 - 34137 Muguio Cedex  
Monsieur le Maire de Muguio-Carnon  
Monsieur le Maire de La Grande-Motte